

# JEU-CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015

1 THÈME AVEC 3 QUESTIONS TOUS LES MOIS

## N°6 : LA VITESSE

- 1** En Martinique, la vitesse maximale la plus élevée sur route est de :  
A/ 90 km/h  
B/ 130 km/h
- 2** A 50 km/h, la distance de sécurité recommandée entre deux véhicules est de :  
A/ 15 mètres soit l'équivalent de 3 voitures de taille moyenne  
B/ 30 mètres soit l'équivalent de 6 voitures de taille moyenne
- 3** Rouler à 100 km/h au lieu de 60 km/h est passible de :  
A/ Une amende forfaitaire de 135€ et un retrait de 3 points sur le permis de conduire  
B/ Une amende forfaitaire de 135€, un retrait de 4 points et une suspension du permis de 3 ans

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En voiture, le temps de réaction à un événement soudain est de 1 seconde.  
Sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, ce temps de réaction est de 2 à 3 secondes.  
A 100 km/h, cela correspond à 90 mètres parcourus AVANT MÊME de commencer à freiner !!

TOUT MOUN ABO !! PROCHAIN THÈME : LES TRANSPORTS EN COMMUN ET POIDS LOURDS

En partenariat avec

**FRANCE-ANTILLES**



**1 CITROËN C1\*  
A GAGNER !**

\*offerte par **SODIVA**

**et 500 autres lots !!**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



**AUTO-ÉCOLE  
SÉCURITÉ +**



**AUTO ÉCOLE VERT PRÉ**



**AUTO-ÉCOLE  
CONDUITE VAUCLINOISE**



Détails et règlement disponibles sur [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

Jeu gratuit sans obligation d'achat, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résidant en Martinique. Les gagnants seront déterminées par tirage au sort, sous contrôle d'un huissier.

SCP SEILHAN SILLON LAVIGNE, huissiers de justice associés à la résidence LA TRINITE 97220 MARTINIQUE, centre d'affaire Le Gallon, 11 avenue Casimir BRANGLIDOR.

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Photos non contractuelles.